

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-024494-174

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

---

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES, L.R.C. (1985), CH. C-36, EN SA  
VERSION MODIFIÉE RELATIVEMENT À :

SOURIS MINI INC.

et

LES BOUTIQUES SOURIS MINI INC.

et

SOURIS MINI INTERNATIONAL INC.

Débitrices - Requérantes

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC., corporation  
légalement constituée, ayant son siège social au 1981,  
McGill College, 12ième étage, ville et district de  
Montréal, province de Québec, H3A 0G6

Contrôleur

---

## PREMIER RAPPORT DU CONTRÔLEUR DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES DES DÉBITRICES

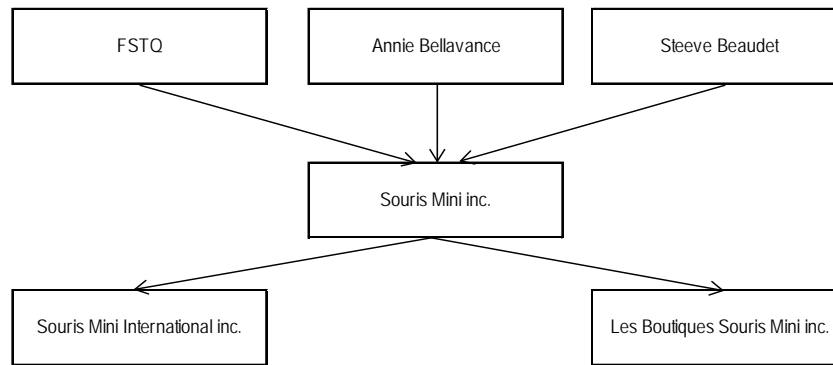
### INTRODUCTION

1. Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, les Requérantes présentaient à la Cour supérieure du Québec, une requête demandant l'émission d'une Ordonnance Initiale à l'égard de Souris Mini Inc. (« SMI »), Les Boutiques Souris Mini Inc. (« LBSM ») et Souris Mini International Inc. (« SM International ») (les « Débitrices », les « Compagnies » ou collectivement « Souris Mini ») conformément aux dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. (1985), ch. C-36, telle qu'amendée (« LACC »). À cet égard, l'Honorable Guy de Blois, j.c.s., rendit l'ordonnance en question le même jour et désigna Richter Groupe Conseil Inc. à titre de Contrôleur (« Contrôleur »).

2. Le 19 décembre 2017, les Débitrices présentaient à la Cour supérieure une requête sommaire, demandant une courte prorogation de la période de suspension des procédures afin de pourvoir aux congés des fêtes. À cet égard, l'Honorable Guy de Blois, j.c.s., accorda un délai jusqu'au 16 janvier 2018, date à laquelle, une plus longue prorogation sera demandée.
3. Le 16 janvier 2018, deux requêtes seront présentées par les Débitrices demandant (i) de proroger le délai prévu pour déposer un plan d'arrangement jusqu'au 31 mars 2018 et (ii) d'établir une procédure relative au processus de réclamations.
4. Le premier rapport du Contrôleur a été préparé afin d'informer la Cour et sera divisé comme suit :
  - a) Informations générales sur les Compagnies ;
  - b) Événements ayant mené Souris Mini à se prévaloir de la protection prévue en vertu de la LACC ;
  - c) Mesures de restructuration ;
  - d) Continuité des opérations ;
  - e) Suivi hebdomadaire des variations prévisionnelles de l'encaisse ;
  - f) Projections du flux de trésorerie ;
  - g) Gestes posés par le Contrôleur ;
  - h) Mise en place d'un processus de réclamation et date limite pour le dépôt des réclamations ;
  - i) Demandes des Débitrices et recommandations du Contrôleur.
5. Nous prévenons toutefois la Cour que l'information financière contenue aux présentes n'a pas fait l'objet d'une vérification formelle de notre part et émane plutôt des livres et registres des Débitrices mis à la disposition du Contrôleur et des entretiens avec les gestionnaires des Compagnies. Nous n'exprimons donc pas d'opinion quant à l'exactitude, la véracité ou l'intégralité de l'information financière ici présentée.
6. Les projections de flux de trésorerie consolidés annexées aux présentes ont été compilées par les dirigeants des Compagnies et sont fondées sur des hypothèses conjoncturelles. Compte tenu que ces projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats dont il est question dans ces projections pourraient différer des résultats réels et les écarts pourraient être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections présentées se réaliseront.

## A) INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES COMPAGNIES

7. SMI est une corporation privée incorporée le 4 février 1986 en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (continué sous la *Loi sur les sociétés par actions du Québec*).
8. Les actions votantes dans SMI sont détenues à parts égales par Steeve Beaudet, Annie Bellavance et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (« FSTQ »). LBSM et SM International sont des filiales détenues à part entière par SMI.
9. L'organigramme est présenté sommairement comme suit :



10. Annie Bellavance et Steeve Beaudet sont les fondateurs et actionnaires dirigeants des Compagnies. M. Beaudet est le président et Mme Bellavance est la vice-présidente, directrice générale et est la responsable de la conception des produits Souris Mini.
11. Nous vous référons à la requête pour l'émission d'une Ordonnance Initiale pour une description plus détaillée de la structure corporative des Compagnies.
12. Fondée à Québec en 1986, Souris Mini conçoit des vêtements, meubles, accessoires et cosmétiques pour bébés et enfants, filles et garçons, de 0 à 12 ans, et exploite 29 boutiques, dont 28 au Québec et une en Ontario.
13. SMI conçoit les produits, achète l'inventaire et exploite un centre de distribution. La conception est effectuée à partir du siège social à Québec alors que la fabrication des produits est sous-traitée à des fournisseurs indépendants. SMI est propriétaire de l'immeuble abritant le siège social situé au 1450, rue Esther-Blondin à Québec (l'« Immeuble »).

14. LBSM exploite le réseau de boutiques et gère les ventes en ligne. Les baux appartiennent tous à LBSM.
15. Au cours des dernières années, les ventes en ligne ont constamment augmenté. Aujourd'hui, ces dernières représentent près de 25 % des ventes totales des Débitrices.
16. SMI exploite de plus, une division qui conçoit et vend des uniformes scolaires à plusieurs écoles au Québec.
17. SM International a, par le passé, tenté de percer le marché international. En décembre 2016, SM International a pris la décision d'abandonner ces efforts et a par conséquent fermé ses boutiques à l'étranger.
18. Les Débitrices emploient environ 350 personnes, soit 72 au siège social à Québec, 23 au centre de distribution et 255 dans les 29 boutiques. Les employés ne sont pas syndiqués.

**B) ÉVÉNEMENTS AYANT MENÉ SOURIS MINI À SE PRÉVALOIR DE LA PROTECTION PRÉVUE EN VERTU DE LA LACC**

19. Les difficultés financières des Débitrices résultent notamment :
  - a) de la baisse des ventes en boutique due au ralentissement économique généralisé dans le commerce de détail compensée par une augmentation des ventes de liquidation d'inventaire en ligne à moindre marge ;
  - b) des taux de change défavorables ;
  - c) d'une baisse marquée de la marge brute depuis 2015 ;
  - d) de l'endettement élevé des Débitrices, soit 17 M\$ au 28 octobre 2017.
20. Au cours des trois derniers exercices financiers, les Débitrices ont subi des pertes d'exploitation importantes, tel que reflété dans le tableau suivant :

État des résultats consolidés Pour les exercices se terminant (En milliers)	28 octobre 2017 (7 mois) (non-vérifié)		F2017 (non-vérifié)		F2016 (vérifié)		F2015 (vérifié)	
Ventes nettes	15 442 \$		30 489 \$		31 125 \$		29 593 \$	
Coût des ventes	(7 177)	-46,5%	(14 448)	-47,4%	(14 416)	-46,3%	(12 475)	-42,2%
Marge brute	8 266	53,5%	16 041	52,6%	16 709	53,7%	17 118	55,0%
<b>Dépenses</b>								
Frais de vente	7 397	47,9%	13 119	43,0%	13 253	42,6%	12 437	42,0%
Frais d'administration	1 043	6,8%	1 759	5,8%	1 990	6,4%	1 955	6,6%
Amortissement	766	5,0%	1 360	4,5%	1 130	3,6%	1 111	3,8%
Intérêts et frais bancaires	781	5,1%	1 297	4,3%	1 257	4,0%	1 515	5,1%
	9 989	64,7%	17 535	57,5%	17 630	56,6%	17 018	57,5%
<b>Bénéfice (perte) avant impôts et activités abandonnées</b>	<b>(1 723)</b>	<b>-11,2%</b>	<b>(1 494)</b>	<b>-4,9%</b>	<b>(921)</b>	<b>-3,0%</b>	<b>100</b>	<b>0,3%</b>
Impôts (courants et reportés)	495	3,2%	562	1,8%	335	1,1%	(61)	-0,2%
Activités abandonnées	(143)	-0,9%	(441)	-1,4%	(407)	-1,3%	(545)	-1,8%
<b>Perte nette</b>	<b>(1 371) \$</b>	<b>-8,9%</b>	<b>(1 373) \$</b>	<b>-4,5%</b>	<b>(992) \$</b>	<b>-3,2%</b>	<b>(506) \$</b>	<b>-1,7%</b>

21. Pour l'année financière terminée le 31 mars 2017, Souris Mini a subi une perte nette de 1,4 M\$ attribuable en grande partie à de gros escomptes consentis sur les prix de vente au détail, réduisant ainsi la marge brute, ainsi qu'une baisse généralisée des ventes en boutiques.
22. La situation financière de Souris Mini a continué à se détériorer au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril au 28 octobre 2017, les ventes d'automne 2017 étant en deçà de ses attentes. En effet, pour la période de 7 mois terminée le 28 octobre 2017, Souris Mini a subi une perte d'exploitation de 1,7 M\$ expliquée, entre autres, par la température anormalement clémente enregistrée au cours des mois de septembre et octobre. Ceci s'est traduit par une réduction de l'achalandage au cours de ces mois pour la majorité du marché du détail dans le domaine du vêtement. Au 28 octobre 2017, les ventes nettes comparables des boutiques reflètent un déclin de 11 % comparativement à la même période en 2016.
23. Au 28 octobre 2017, les ventes en ligne étaient toutefois en hausse de 8 % comparativement à la même période de l'exercice précédent. Il est important de noter que le succès des ventes en ligne se fait, dans plusieurs cas, au détriment des ventes en boutiques avec une marge brute inférieure.

24. Le tableau suivant présente le bilan au 28 octobre 2017 :

Bilan (En milliers)	28 octobre 2017 (non-vérifié)
<b><u>Actif</u></b>	
Actif à court terme	
Placements à court terme	- \$
Débiteurs	1 003
Stocks	10 831
Frais payés d'avance	583
	12 417
Immobilisations au coût	7 485
Brevets et marques de commerce	95
	19 998
<b><u>Passif</u></b>	
Passif à court terme	
Emprunt bancaire	5 025
Fournisseurs et créditeurs divers	2 580
Revenus reportés	424
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	727
	8 757
Dette à long terme	10 797
Billets à demande	600
Impôts futurs	237
	20 390
<b><u>Avoir des actionnaires</u></b>	
Capital-actions	4 000
Déficit	(4 393)
	(393)
	<b>19 998 \$</b>

a) Le bilan au 28 octobre 2017 comprend les éléments d'actifs suivants :

- **Débiteurs (1 003 K\$)** : Ce montant est composé comme suit :

<b>Débiteurs</b>	
<b>Au 28 octobre 2017</b>	
(En milliers)	<u>Montant</u>
Impôts futurs	596 \$
Crédit d'impôts à recevoir	338
Comptes clients	22
Divers montants à recevoir	47
	<b>1 003 \$</b>

- **Stocks (10 831 K\$)** : Les stocks sont composés de marchandises situées dans les différentes boutiques et à l'entrepôt de Québec. Le montant reflété ne comporte pas les dévaluations nécessaires pour désuétude ;
- **Immobilisations (7 485 K\$)** : Les immobilisations sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Immobilisations</b>	
<b>Au 28 octobre 2017</b>	
<b>(En milliers)</b>	<b><u>Montant</u></b>
Terrain et immeuble	2 021 \$
Améliorations locatives	2 262
Mobilier et équipement (boutiques et entrepôt)	1 714
Équipement informatique	1 488
	<hr/>
	<b>7 485 \$</b>

b) Le bilan au 28 octobre 2017 comprend les éléments de passif suivants :

- **Emprunt bancaire (5 025 K\$)** : Marge de crédit consentie par la Banque HSBC Canada (« HSBC »). Le solde est garanti par une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur l'universalité des biens meubles ainsi qu'une hypothèque immobilière de deuxième rang sur l'Immeuble ;
- **Fournisseurs et crédateurs divers (2 580 K\$)** : Ce compte comprend les comptes fournisseurs (603 K\$), les frais courus à payer (1 083 K\$), les salaires et vacances à payer (468 K\$) et les taxes de vente à payer (426 K\$) ;

- **Dettes à long terme (10 797 K\$)** : La dette à long terme se détaille comme suit :

<b>Dettes à long terme au 28 octobre 2017</b>					
<b>(En milliers)</b>					
<u>Prêteur</u>	<u>Description</u>	<u>Sûreté</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Échéance prévue</u>
HSBC	Crédit-baux	Note 1	637 \$	Base + 2,6 %	Entre 2019 et 2020
BDC	Prêt pour l'Immeuble	Note 2	3,860	Base - 1 %	Novembre 2040
BDC Capital	Prêt technologique	Note 3	609	Base + 1,5 %	Novembre 2019
BDC Capital	Dettes subordonnées	Note 4	5,000	11,2 %	Octobre 2022
FSTQ	Prêt non garanti	Aucune	2,000	8,5 %	Mars 2022
			<u>12,106</u>		
	<b>Moins :</b> Portion à court terme		(727)		
	Frais de financement reportés		(582)		
			<u><b>10,797 \$</b></u>		

Note 1 : Hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur l'universalité des biens meubles et hypothèque immobilière de deuxième rang sur l'immeuble.  
 Note 2 : Hypothèque immobilière de premier rang sur l'immeuble.  
 Note 3 : Hypothèque sur l'universalité des biens meubles (subordonnée à l'hypothèque de HSBC).  
 Note 4 : Hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles (subordonnée à l'hypothèque de

- **Billets à demande (600 K\$)** : Les billets à demande se détaillent comme suit :
  - FSTQ : 200 K\$ assorti d'un taux d'intérêt de 8,5 %, remboursable en juillet 2017 ;
  - Gestion Annie Bellavance Inc. : 200 K\$ assorti d'un taux d'intérêt de 6 %, sans modalité de remboursement ;
  - Gestion Steeve Beaudet Inc. : 200 K\$ assorti d'un taux d'intérêt de 6 %, sans modalité de remboursement.

### C) MESURES DE RESTRUCTURATION

#### Fermeture des boutiques non rentables

25. Les dirigeants de Souris Mini, assistés par le Contrôleur, ont identifié 13 boutiques non rentables (les « Boutiques non rentables »). Des avis de résiliation ont, à ce jour, été envoyés relativement à huit de ces boutiques, soit :

- Les Galeries de Hull ;
- Carrefour du Nord-Ouest à Val D'Or ;
- Les Promenades Drummonville ;
- Mont-Tremblant ;



- Méga Centre Notre-Dame à Laval ;
  - Galeries Rive-Nord à Repentigny ;
  - Centre commercial CF Fairview Pointe-Claire ;
  - Saint-Jean à Québec.
26. La fermeture de ces boutiques est prévue entre le 15 janvier et le 4 février 2018 et les loyers seront acquittés jusqu'à ce que les locaux soient vacants.
27. Les préavis de licenciement ont été émis aux employés des 8 boutiques qui fermeront en janvier et février 2018.
28. Quant aux cinq autres Boutiques non rentables, des discussions entre LBSM et ses locateurs sont présentement en cours relativement à des amendements aux baux qui, si les locateurs y consentaient, pourraient permettre à ces boutiques de recouvrer leur rentabilité et, le cas échéant, d'éviter leur fermeture. Souris Mini est confiante que ces discussions connaîtront leur dénouement d'ici environ une semaine. Pour l'instant, l'état projeté des flux de trésorerie consolidés pour la période du 31 décembre 2017 au 31 mars 2018 joint à l'**Annexe « B »**, est fondé sur l'hypothèse que ces cinq boutiques seront fermées le 31 janvier 2018. Si les amendements aux baux demandés par Souris Mini étaient acceptés pour certaines ou l'ensemble des boutiques en question, cela entraînera une fluctuation minimale du flux de trésorerie. À ce stade, les Débitrices prévoient maintenir en opération après la restructuration, 16 à 21 boutiques.

### Autres efforts de restructuration

29. Suite aux recommandations du Contrôleur, Souris Mini a institué un système d'approvisionnement planifié (« *open-to-buy* » ou « OTB »), un outil de gestion indispensable permettant d'optimiser les achats (styles et quantités achetés) et la gestion de l'inventaire.
30. Cette nouvelle méthodologie gérant les achats de Souris Mini devrait générer des retombées financières positives au cours des prochaines saisons, de la façon suivante :
- a) une baisse des quantités d'inventaires achetées et une rationalisation du nombre de lignes de produits, de sorte que les lignes moins performantes pourraient être abandonnées et/ou réduites ;
  - b) un taux de roulement des inventaires plus élevé ;
  - c) une amélioration des marges brutes ;

- d) un calendrier révisé des réceptions de stocks pour offrir de nouveaux produits durant l'année de façon constante ;
  - e) une réduction significative des surplus de produits devant être liquidés à grand escompte.
31. Depuis l'émission de l'Ordonnance Initiale, la direction a mis en place des programmes d'escomptes dans plusieurs boutiques, dont celles prévues de fermer, avec les objectifs de liquider les stocks excédentaires à rotation lente de plusieurs saisons passées, de réduire le niveau d'inventaire et de générer des liquidités. De plus, à cette fin, un magasin de liquidation temporaire a été ouvert pour accélérer la liquidation des inventaires désuets.
32. La direction de Souris Mini est à compléter son analyse visant à réduire les frais administratifs. L'objectif visé est de réduire les dépenses annuelles d'environ 1,3 M\$. À cet égard, 10 postes ont été abolis à ce jour au siège social et les préavis de licenciement ont été remis aux employés concernés.
33. La BDC et le FSTQ ont été informés, préalablement à la présentation de la requête de Souris Mini pour l'émission d'une Ordonnance Initiale, que l'état des flux de trésorerie consolidés pendant toute la période de restructuration prévoit le non-paiement des versements mensuels prévus aux diverses ententes, sauf pour le prêt de la BDC relatif à l'Immeuble.
34. Souris Mini étudie présentement le bien-fondé de mettre en vente sa division rentable d'uniformes scolaires. Il est prématuré de déterminer si cette action sera nécessaire à la saine restructuration des Débitrices.
35. Les Débitrices étudient de plus, la possibilité de refinancer les prêts à terme à des conditions moins contraignantes et entendent entamer incessamment des discussions à cet égard avec, notamment, la BDC et le FSTQ.
36. Suite à l'Ordonnance Initiale, les Débitrices et le Contrôleur ont également reçu des manifestations d'intérêt préliminaires et non sollicitées de la part d'investisseurs potentiels désireux d'étudier la possibilité soit d'investir dans Souris Mini ou de s'en porter acquéreurs. Il est prématuré à ce stade de commenter sur les suites qui pourraient être données à ces approches préliminaires.

#### D) CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

37. Depuis l'octroi de l'Ordonnance Initiale, les Compagnies ont poursuivi leurs opérations de bonne foi et dans l'intérêt de tous les intervenants.
38. Les Compagnies ont continué de payer leurs employés et fournisseurs de biens et services à l'intérieur des délais requis. De plus, les loyers des mois de décembre et de janvier ont tous été payés. En ce qui concerne les boutiques qui seront fermées au cours du mois de janvier, les loyers ont été payés au prorata d'occupation.
39. Les Débitrices continuent également de percevoir les ventes dans le cours normal des affaires, et d'honorer les cartes-cadeaux, les garanties et les retours de marchandises.
40. Souris Mini maintient également son engagement philanthropique partout au Québec, y compris son programme « *Mon Premier Chapeau* », lequel permet, à chaque année, de distribuer des milliers de petits chapeaux aux nouveau-nés, et ce, tout à fait gratuitement.
41. Dès l'Ordonnance Initiale, la direction, de concert avec le Contrôleur, a développé un plan de communication ayant pour but d'informer en toute transparence, tous les intervenants pouvant avoir un lien de près ou de loin avec Souris Mini.
42. Une séance d'information a également été tenue avec tout le personnel de Souris Mini la journée même de l'émission de l'Ordonnance Initiale. Ceci semble avoir permis de sécuriser l'ensemble du personnel et leur a fourni les messages clés à communiquer lors d'échanges avec les clients et fournisseurs.
43. Les Débitrices ont engagé la firme Oberfeld Snowcap (« Oberfeld ») spécialisée dans la négociation et le renouvellement de baux dans le commerce de détail. Oberfeld continuera d'assister la direction dans l'évaluation de son portefeuille de baux et la négociation de conditions de location plus favorables que celles qui prévalent.
44. Plusieurs rencontres et appels conférence ont eu lieu avec les principaux fournisseurs afin de les informer du dépôt sous la LACC. Les principaux fournisseurs continuent de supporter les Débitrices.

## E) SUIVI HEBDOMADAIRE DES VARIATIONS PRÉVISIONNELLES DE L'ENCAISSE

Période du 26 novembre au 30 décembre 2017

45. Lors du dépôt de la requête demandant l'émission d'une Ordonnance Initiale, un état a été déposé reflétant les mouvements de trésorerie projetés pour la période initiale de 30 jours échéant le 29 décembre 2017.

Selon cet état, les opérations de Souris Mini devaient, au cours de la période de cinq semaines terminée le 30 décembre 2017, générer un flux de trésorerie positif de 2 893 K\$. En réalité, les opérations ont généré un flux de trésorerie positif de 2 353 K\$, soit un écart défavorable de 540 K\$ expliqué comme suit :

- Encaissements : Les encaissements cumulatifs ont été de 5 649 K\$ pour la période de cinq semaines comparativement à des prévisions d'encaissements de 6 106 K\$, représentant un écart défavorable de 457 K\$ pour la période, dont environ 150 K\$ proviennent d'une utilisation plus importante que prévue des cartes-cadeaux et environs 300 K\$ résultent de ventes moins élevées dans la semaine du vendredi fou (« *Black Friday* ») encaissées en décembre.
- Déboursés opérationnels : Les débours cumulatifs pour la période de cinq semaines ont totalisés 2 865 K\$ comparativement à des prévisions de 2 854 K\$ pour un écart défavorable cumulatif de 11 K\$ expliqué principalement comme suit :
  - ✓ Achats d'inventaire – écart défavorable temporaire de 131 K\$ ;
  - ✓ Salaires et DAS – écart défavorable principalement temporaire de 439 K\$. La paie a été versée d'avance à la demande du fournisseur du service de la paie ;
  - ✓ Frais de vente et d'administration - écart favorable de 472 K\$, expliqué par un écart de 345 K\$ temporaire qui devrait se résorber dans les prochaines semaines au moment où les débours seront effectués. La balance de 127 K\$ représente des économies par rapport au budget (écart favorable permanent).

46. La marge de crédit autorisée est de 3 M\$. Le solde utilisé au 30 décembre 2017 est de 2,1 M\$. Nous vous référons à l'**Annexe « A »** pour une copie de l'état comparatif des flux de trésorerie.

47. Aucune dépense importante ne demeure impayée pour la période initiale.

## F) PROJECTIONS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Période du 31 décembre 2017 au 31 mars 2018

48. Vous trouverez à l'**Annexe « B »**, une copie de l'état projeté des flux de trésorerie pour la période du 31 décembre 2017 au 31 mars 2018, lequel reflète essentiellement ce qui suit :
- a) Les recettes sont projetées à environ 7,7 M\$ ;
  - b) Les déboursés projetés sont estimés à 8,2 M\$ incluant 1,6 M\$ d'achat d'inventaire ;
  - c) Les Compagnies devraient générer un déficit d'encaisse au cours de la période d'environ 465 K\$ ;
  - d) Le découvert bancaire devrait atteindre un maximum de 2,8 M\$ durant la période de référence ;
  - e) À la fin de la période projetée, soit le 31 mars 2018, les avances de la HSBC devraient se chiffrer à 2,6 M\$.
49. Les hypothèses des Compagnies concernant les projections financières conjoncturelles semblent réalistes et ce qui précède reflète ce qui se produit généralement à cette période de l'année dans le commerce du détail : les ventes au cours de la seconde moitié de janvier et des mois de février et mars sont typiquement ralenties, alors que les détaillants doivent procéder à des achats d'inventaires importants en prévision de la saison printemps-été.

## G) GESTES POSÉS PAR LE CONTRÔLEUR

50. Le 7 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'Ordonnance Initiale, le Contrôleur a fait parvenir à tous les créanciers connus de Souris Mini un avis les informant de l'émission de l'Ordonnance Initiale et de la suspension des procédures. Une copie de l'avis en question, accompagné de la liste des créanciers, a été publiée sur notre site internet afin d'en assurer l'accès aux créanciers.
51. Le Contrôleur a, entre autres, accompagné les dirigeants de Souris Mini dans leurs rencontres initiales avec les divers intervenants suivants :
- a) La HSBC ;
  - b) Les prêteurs à long terme, soit la BDC et le FSTQ ;
  - c) Les investisseurs potentiels.

52. Le Contrôleur a été tenu informé des déboursés des Compagnies et les a révisés afin de s'assurer que ceux-ci étaient liés à des obligations courantes.
53. Le Contrôleur a également participé à plusieurs rencontres stratégiques concernant les opérations et la mise en place des mesures nécessaires à la restructuration des Compagnies ainsi qu'au dépôt d'un plan d'arrangement.

#### **H) MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE RÉCLAMATION ET DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS**

54. Le Contrôleur a préparé une trousse de réclamation qui sera utilisée par tous les créanciers qui souhaitent déposer une réclamation dans le cadre des procédures en vertu de la LACC.
55. La trousse de réclamation comprendra les documents suivants :
  - Lettre d'instructions relative au processus de réclamation ;
  - Instructions aux Créanciers pour compléter la preuve de réclamation ; et
  - Formulaire de preuve de réclamation.
56. En plus de l'envoi de la trousse de réclamation aux créanciers connus, le Contrôleur informera les créanciers potentiels du processus de réclamation de la manière suivante :
  - Affichage de l'avis aux créanciers et de la trousse de réclamation sur son site Web à l'adresse <http://www.richter.ca/Folder/Insolvency-Cases/S/Souris-Mini-Inc> ;
  - Publication de l'avis aux créanciers dans le journal La Presse et The Montreal Gazette ;
  - Envoi d'une copie de l'avis aux créanciers connus au moyen d'un envoi par Postes Canada.
57. Afin d'aider les créanciers à remplir la trousse de réclamation, le Contrôleur répondra aux questions qui pourront être soumises par courriel (sourismini@richter.ca) ou au moyen d'un numéro de téléphone sans frais (877-676-4366).
58. Le Contrôleur et les Débitrices ont convenu d'une Date limite pour le dépôt des réclamations, le 16 mars 2018, ce qui, à leur avis, donne suffisamment de temps aux créanciers pour déposer leur preuve de réclamation respective accompagnée des documents justificatifs requis. La date limite pour le dépôt des réclamations pourrait être prorogée par la Cour, au besoin.

59. Compte tenu de l'objectif des Compagnies de déposer un plan d'arrangement au cours du printemps 2018 et de permettre aux créanciers de se prononcer rapidement à son égard, il est approprié de recueillir dans les meilleurs délais raisonnables les preuves de réclamation des créanciers, afin que l'assemblée où ceux-ci seront appelés à voter puisse se tenir sans retard.

**I) DEMANDES DES DÉBITRICES ET RECOMMANDATIONS DU CONTRÔLEUR**

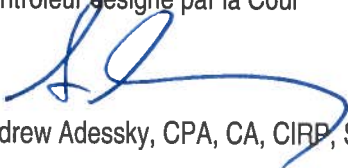
60. La demande de prorogation de délai jusqu'au 31 mars 2018 est raisonnable et le Contrôleur recommande à cette Honorable Cour d'y consentir, compte tenu notamment des facteurs suivants :

- a) Souris Mini devrait vraisemblablement être en mesure de compléter la fermeture des Boutiques non rentables, négocier certains amendements sur certains baux, poursuivre l'implémentation de son nouveau système d'achats et réduire de façon permanente ses frais administratifs ;
- b) Pendant cette période, Souris Mini, avec le Contrôleur, pourra analyser le bien-fondé de solliciter des offres d'achats pour la division spécialisée dans la conception et la vente d'uniformes scolaires et d'entamer des discussions avec des investisseurs potentiels ;
- c) Souris Mini pourra également, toujours avec le Contrôleur, étudier les différentes alternatives disponibles quant au refinancement de sa dette d'exploitation et de ses dettes à terme ;
- d) Aucun créancier ne sera préjudicié par la prorogation demandée ;
- e) Plusieurs emplois directs et indirects sont en jeu ;
- f) Les Compagnies ont continué à agir de façon diligente, de bonne foi et dans l'intérêt de tous les intervenants, y compris ses locateurs et créanciers ;
- g) Le délai demandé devrait permettre à Souris Mini d'établir les paramètres d'un plan d'arrangement. À cet égard, il est approprié à ce stade, de mettre en place le processus usuel de sollicitation des preuves de réclamation auprès créanciers des Débitrices.

Respectueusement soumis,

Montréal, le 12 janvier 2018

**Richter Groupe Conseil Inc.**  
Contrôleur désigné par la Cour



Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI

# **Annexe A**



## Annexe A

Souris Mini			
État comparatif des flux de trésorerie consolidé			
Pour la période de 5 semaines terminée le 30 décembre 2017			
(En milliers)	Projeté	Réel	Ecart Fav. (Dév.)
<b>Encaissements</b>	6,106 \$	5,649 \$	(457) \$
<b>Déboursés opérationnels</b>			
Achats d'inventaire	214	345	(131)
Loyer	487	382	105
Salaires et DAS	745	1,184	(439)
Frais de vente et d'administration	1,157	685	472
Taxes de vente	251	216	35
Dépôt de sécurité - processeur de paiements	-	51	(51)
	<u>2,854</u>	<u>2,865</u>	<u>(11)</u>
<b>Flux de trésorerie opérationnels</b>	3,252	2,784	(468)
<b>Frais de financement et de restructuration</b>			
Intérêts sur la dette à long terme	12	15	(3)
Intérêts et frais bancaires	58	54	4
Remboursement de capital	109	111	(2)
Frais de restructuration	180	251	(71)
	<u>2,893</u>	<u>2,353</u>	<u>(540)</u>
<b>Augmentation (diminution) des flux de trésorerie</b>	2,893	2,353	(540)
<b>Découvert bancaire - solde d'ouverture</b>	(4,488)	(4,465)	23
<b>Découvert bancaire - solde de fermeture</b>	<u>(1,595) \$</u>	<u>(2,112) \$</u>	<u>(517) \$</u>

## **Annexe B**

**ANNEXE B**

Souris Mini

État consolidé projeté des flux de trésorerie

Pour la période de 13 semaines se terminant le 31 mars 2018

(En milliers)

Semaine se terminant le:	01/06/2018	01/13/2018	01/20/2018	01/27/2018	02/03/2018	02/10/2018	02/17/2018	02/24/2018	03/03/2018	03/10/2018	03/17/2018	03/24/2018	03/31/2018	TOTAL
<b>Encaissements</b>	\$ 980	\$ 946	\$ 700	\$ 700	\$ 673	\$ 530	\$ 434	\$ 520	\$ 452	\$ 383	\$ 417	\$ 499	\$ 500	\$ 7,732
<b>Déboursés opérationnels</b>														
Achats d'inventaire	50	265	175	225	290	150	100	100	50	50	-	50	70	1,575
Douanes	-	50	-	-	-	150	-	-	-	100	-	-	-	300
Loyer	375	45	-	-	-	270	-	-	-	270	-	-	-	960
Salaires et DAS	-	-	440	15	340	-	315	15	290	-	250	-	265	1,931
Frais de vente et d'administration	110	103	246	27	90	170	121	157	92	100	109	73	73	1,471
Taxes de vente	-	-	-	-	550	-	-	-	300	-	-	-	190	1,040
	536	463	861	267	1,270	740	536	272	732	520	359	123	598	7,277
<b>Flux de trésorerie opérationnels</b>	445	483	(161)	433	(597)	(210)	(102)	247	(280)	(137)	58	376	(99)	455
<b>Frais de financement et de restructuration</b>														
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	12	-	-	-	12	-	-	-	12	-	-	36
Intérêts et frais bancaires	60	1	3	1	36	3	8	7	40	1	1	2	2	165
Remboursement de capital	44	1	64	-	27	1	64	-	27	1	64	-	-	293
Frais de restructuration	25	95	55	95	55	20	20	10	10	10	10	10	10	425
<b>Augmentation (diminution) des flux de trésorerie</b>	316	386	(295)	337	(715)	(235)	(206)	230	(357)	(150)	(29)	364	(111)	(465)
<b>Découvert bancaire - solde d'ouverture</b>	(2,112)	(1,796)	(1,410)	(1,705)	(1,368)	(2,083)	(2,318)	(2,524)	(2,293)	(2,650)	(2,800)	(2,829)	(2,466)	(2,112)
<b>Découvert bancaire - solde de fermeture</b>	\$ (1,796)	\$ (1,410)	\$ (1,705)	\$ (1,368)	\$ (2,083)	\$ (2,318)	\$ (2,524)	\$ (2,293)	\$ (2,650)	\$ (2,800)	\$ (2,829)	\$ (2,466)	\$ (2,576)	\$ (2,576)

Souris Mini, Débitrice

Par: Steve Beaudet, Président

Richter Groupe Conseil Inc., Contrôleur proposé

Par: Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI